



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ecocide : le gouvernement pense-t-il réellement répondre aux attentes de la Convention citoyenne avec la création d'un délit d'écocide?

Dimanche 22 novembre 2020

Alors qu'une réunion de conclusion du groupe de travail écocide doit intervenir demain entre la Convention citoyenne et les ministères de la Justice et de la Transition écologique, le gouvernement vient d'annoncer dans le Journal du dimanche la création d'un délit d'écocide.

Le groupe écocide de la Convention citoyenne, appuyé par Notre Affaire à Tous, Wild Legal et d'autres professionnels du droit, vise à retravailler la proposition de loi sur la reconnaissance du crime d'écocide publiée en juin dernier par la Convention citoyenne. L'objectif est de proposer une nouvelle définition du crime d'écocide pour répondre aux critiques formulées par le gouvernement sur l'imprécision et le manque de clarté de la loi pénale.

En attendant la réunion de conclusion de ce groupe de travail qui doit avoir lieu demain avec les ministres Eric Dupond-Moretti et Barbara Pompili, ces derniers viennent tout juste d'annoncer, sans attendre cette rencontre, la création d'un délit d'écocide devant être intégré dans le projet de loi Parquet européen. "*Nous répondons à l'interpellation des citoyens sur le crime d'écocide*" se félicitent-ils. Or leur proposition est loin de respecter l'esprit du texte proposé par la Convention citoyenne.

Le crime d'écocide ainsi que les limites planétaires, deux éléments pourtant fondamentaux soutenus par la Convention citoyenne, sont ainsi définitivement enterrés au profit d'un délit général d'atteinte aux eaux, aux sols et à l'air qui semblait déjà en cours de discussion au sein du gouvernement et qui ne répond pas, en tout cas pas pleinement, aux propositions citoyennes ni au défi environnemental et climatique.

Les ministres se contentent donc de reprendre le terme d'"écocide" et de l'apposer sur un texte pour prétendre satisfaire aux exigences des citoyens, un bel exercice de communication auquel le gouvernement est habitué.



Pour Marie Toussaint, de Notre Affaire à Tous: *“Les ministres se saisissent enfin de l’enjeu crucial de la répression pénale des atteintes à l’environnement. Parmi les propositions formulées dans le JDD nous ne trouvons toutefois trace ni d’une approche écocentrée, ni de la condamnation des atteintes autonomes à l’environnement, c’est-à-dire sans qu’elles ne soient rattachées à la violation d’une règle en vigueur. Nous serons d’une extrême vigilance. La notion d’écocide ne doit pas être vidée de son contenu si l’on veut qu’elle protège correctement l’environnement et vienne sanctionner les crimes aujourd’hui commis en toute impunité.”*

Pour Marine Yzquierdo, coordinatrice plaidoyer: *“Ce délit général de pollution est sans rapport avec le crime d’écocide, censé punir les atteintes les plus graves à l’environnement en intégrant une approche écosystémique en référence aux limites planétaires. Ce délit devrait s’ajouter au crime d’écocide et non le remplacer. Reste une avancée intéressante avec la création d’un délit de mise en danger de l’environnement, mais le critère de “violation délibérée” est à discuter car s’il faut en plus que cela soit “manifeste”, cela posera une condition supplémentaire et donc limitera le champ de la répression.”*

Il convient donc de connaître les amendements exacts au projet de loi Parquet européen qui seront proposés par le gouvernement.

Valérie Cabanes, présidente d’honneur de Notre Affaire à Tous, ajoute : *“Je suis très déçue concernant l’annonce du gouvernement français concernant la reconnaissance du crime d’écocide ce matin, avec fracas dans le JDD. Ce crime contre la sûreté de la planète dont la reconnaissance a été demandée par les citoyens de la Convention citoyenne pour le Climat en écho à la campagne menée par la Fondation Stop Ecocide a été relégué au rang de délit environnemental. Utiliser le terme d’écocide en le vidant de sa substance est un mauvais tour fait aux citoyens, en donnant l’illusion qu’ils ont obtenu ce qu’ils souhaitaient.”*

Un décryptage des mesures proposées par le gouvernement sera effectué après la réunion de conclusion avec les ministres, prévue demain midi.

Contacts presse :

- **Marine Yzquierdo:** marine.yzquierdo@notreaffaireatous.com - 06.50.27.05.78
- **Marie Toussaint:** marie@notreaffaireatous.org - 06.42.00.88.68